

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

39-2021 - Constitution de la commission d'appel d'offres permanente. Actualisation

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2020-37 en date du 16 juin 2020 constituant la commission d'appel d'offres permanente,
Vu la démission d'une conseillère municipale le 8 avril 2021, membre titulaire de la commission d'appel d'offre,

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

D'autres personnes peuvent être appelées à siéger dans les CAO mais sans pouvoir participer aux délibérations : c'est le cas des membres des services techniques, des personnalités désignées par le président en raison de leur compétence, du comptable public ou du représentant chargé de la répression des fraudes, relevant de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre titulaire suite à la démission d'une conseillère municipale, et ce pour la durée du mandat,

L'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- de ne pas voter au scrutin secret
- de désigner un nouveau membre titulaire (élu de la minorité)
- de désigner un nouveau membre suppléant dans l'éventualité qu'un membre suppléant prenne la place vacante d'un titulaire (élu de la minorité)

Sont élus titulaires :

Vincent POINTIER
Aude MAHEO
Arlette GROSEIL-MOREAU
Gérard RAOUL
Jean-Michel LE GUENNEC

Sont élus suppléants :

Denis BARD
Julie DEGUILLARD
Laëtitia TORTELLIER
Jocelyne BOULEAU
Sébastien NOULLEZ

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

